

Modifications de règlement – titre 2 - 2027

En vigueur le 1/01/2027

2.3.018 B Voitures suiveuses aux championnats de Belgique sur route

L'ordre des voitures suiveuses des équipes aux Championnats de Belgique sur route sera déterminé comme suit:

C.B. Femmes Elite

1. les voitures des UCI Women's WorldTeams représentés à la réunion des directeurs sportifs (nonobstant le nombre de participants), selon le classement par équipes de l'UCI WorldRanking ;
2. les voitures des UCI Women's ProTeams représentés à la réunion des directeurs sportifs (nonobstant le nombre de participants), selon le classement par équipes de l'UCI WorldRanking ;
3. les voitures des équipes continentales féminines (nonobstant le nombre de participants), représentées à la réunion des directeurs sportifs, selon le classement par équipes de l'UCI WorldRanking ;
4. autres voitures -représentées à la réunion par tirage au sort:
 - pour les équipes/clubs avec au moins 5 concurrentes au départ ;
 - voitures des sections provinciales représentées à la réunion des directeurs sportifs.
5. tirage au sort pour :
 - les équipes/clubs avec au moins 5 concurrentes au départ, non représentées à la réunion des directeur sportifs
 - voitures des sections provinciales non représentées à la réunion des directeurs sportifs.

Les coureurs appartenant à des clubs ayant moins de 5 coureurs au départ seront assistés par les sections provinciales

Pour déterminer l'ordre des voitures suiveuses et le nombre de voitures en course, les équipes continentales de l'UCI sont regroupées avec leur équipe UCI WorldTeam/UCI Proteam.

Les équipes avec plus de 8 coureurs participants peuvent suivre l'épreuve avec un deuxième véhicule, qui sera placé après et dans le même ordre que la première colonne de voitures. Si une équipe a plus de 16 coureurs au départ, trois voitures peuvent suivre. Dès qu'il y aura moins de 16 coureurs en course, la 3ème voiture quittera la course immédiatement.

Si, le jour de l'épreuve, il est constaté qu'une équipe n'a pas suffisamment de coureurs au départ pour appartenir au groupe 3 ci-dessus, le collègue des commissaires attribuera un nouveau numéro d'ordre à cette équipe dans la groupe 4.

Les véhicules doivent être pilotés par un directeur sportif/chef d'équipe licencié.

C.B. Elites avec Contrat (H)

1. les voitures des UCI WorldTeams représentés à la réunion des directeurs sportifs, avec au moins 5 participants, selon le classement par équipes de l'UCI WorldRanking ;
2. les voitures des UCI ProTeams et des équipes continentales, représentées à la réunion des directeurs sportifs, avec au moins 5 participants, selon le classement par équipes de l'UCI EuropeTour ;
3. les voitures des équipes non classées, représentées à la réunion des directeurs sportifs, avec au moins 5 participants, par tirage au sort ;

4. les voitures des UCI WorldTeams, représentés à la réunion des directeurs sportifs, avec moins de 5 participants, selon le classement par équipes de l'UCI WorldRanking;
5. les voitures des UCI ProTeams et des équipes continentales, représentées à la réunion des directeurs sportifs, avec moins de 5 participants, selon le classement par équipes de l'UCI EuropeTour ;
6. les voitures des équipes non classées, représentées à la réunion des directeurs sportifs, avec moins de 5 participants, par tirage au sort
7. les voitures de toutes les équipes, non représentées à la réunion des directeurs sportifs, par tirage au sort.

Pour déterminer l'ordre des voitures suiveuses et le nombre de voitures en course, les équipes continentales de l'UCI sont regroupées avec leur équipe UCI WorldTeam/UCI Proteam.

Pour déterminer le nombre de coureurs participants par équipe, le nombre effectif de coureurs au départ sera pris en compte. Dans le cas où deux ou plusieurs équipes sont suivies par une seule voiture – il sera tenu compte du nombre de participants de l'équipe la mieux représentée.

Les équipes avec plus de 8 coureurs participants peuvent suivre l'épreuve avec un deuxième véhicule, qui sera placé après et dans le même ordre que la première colonne de voitures. Si une équipe a plus de 16 coureurs au départ, trois voitures peuvent suivre. Dès qu'il y aura moins de 16 coureurs en course, la 3ème voiture quittera la course immédiatement.

Si, le jour de l'épreuve, il est constaté qu'une équipe n'a pas suffisamment de coureurs au départ pour appartenir au groupe 1, 2 ou 3 ci-dessus, le collège des commissaires attribuera un nouveau numéro d'ordre à cette équipe dans les groupes 4, 5 ou 6, suivant le groupe auquel elle appartient.

Les véhicules doivent être pilotés par un directeur sportif/chef d'équipe licencié

2.3.025 B Lors des épreuves du calendrier national, les dispositions de l'article 2.3.025 de l'UCI s'appliquent également, à l'exception de la distance minimale par équipe. Lors des épreuves nationales, la zone de ravitaillement a une longueur minimale de 500 mètres. Pour les courses nationales sur circuit ouvert, la longueur maximale est de 1000 mètres. La zone de ravitaillement se situe sur un tronçon rectiligne et non en descente.

102.14 ter Service médical

Voir tableau assistance médicale (annexe 1)

Pour les épreuves qui requièrent la présence d'un médecin de course, – d'après le tableau assistance médicale courses cyclistes (Annexe 1) – celui-ci doit avoir suivi au moins une formation BLS (Basic Life Support).

Lors des épreuves inscrites au calendrier UCI, au moins 1 médecin doit être présent.

Lors des épreuves interclubs nationale où le suivi des voitures de club est autorisé et qui ne requièrent pas la présence d'un médecin de course en vertu du tableau assistance médicale, l'organisation doit prévoir un véhicule avec un secouriste en vertu des spécificités reprises dans le tableau assistance médicale. Ce véhicule suit le même positionnement au sein de la caravane de course que celui du médecin de course.